

Atelier sobriété énergétique

LA SOBRIETE ENERGETIQUE POUR LES COMMUNES RURALES

Yohann PAMELLE, directeur de projet Plan climat, Région Sud

Le Plan de sobriété énergétique

L'objectif : Réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2024 et mobiliser tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens).

Le principe : « des économies choisies plutôt que des coupures subies » (E.Borne)

Au-delà, pour limiter le changement climatique, la France a pris un engagement pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (soit 40% de baisse de la consommation énergétique) et une sortie des énergies fossiles.

Le plan de sobriété repose à la fois sur des actions :

- de court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de check-lists « anti-gaspillage » pour des gains rapides
- de moyen terme, basées sur l'accompagnement des différents acteurs pour les aider à s'adapter via des programmes CEE (ACTEE +) des fonds etc...



Je baisse



J'éteins



Je décale

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les douches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

Installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'État, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expérience de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagée (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

La check-list « anti-gaspillage » à destination des collectivités

Adapter la température du chauffage

Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude

Réduire les dépenses d'eau chaude

Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments

Réduire voire éteindre l'éclairage public

Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau

Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

Être exemplaire

Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique

Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Renover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Renover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer



Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : MONECOWATT.FR

Les 10 actions à mettre en œuvre



HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMENT PASSER L'HIVER POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS

APPLICABLES DÈS MAINTENANT
EFFICACES DÈS CET HIVER

CIBLAGE



IDENTIFIER ET CIBLER
LES BATIMENTS INEFFICACES
à partir de factures ou d'estimations

MOBILISATION



FORMER ET INFORMER
LES AGENTS ET NOMMER
un référent « sobriété » par service

RÉGULATION



VERIFIER LES SYSTEMES
DE REGULATION DE CHAUFFAGE
et s'assurer de leur bonne utilisation

19°C - 8°C



RESPECTER LE CODE
DE L'ENERGIE ET REGULER
à 19 °C les bâtiments occupés

ECLAIRAGE



ETEINDRE L'ECLAIRAGE
PUBLIC DE 23H À 5H30
sauf sur les axes principaux

ÉCO CONDUITE



FORMER LES AGENTS
A L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER
la vitesse maximale de conduite

EAU CHAUDE



COUPER L'EAU CHAUDE
DANS TOUS LES BATIMENTS
hors établissements scolaires et santé

SAISON



REDUIRE LA SAISON
DE CHAUFFE DES BATIMENTS
des vacances de Toussaint à Pâques

ÉQUIPEMENTS



INTERDIRE L'USAGE
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
chauffage d'appoint / sèche-mains

MONUMENTS



ETEINDRE L'ECLAIRAGE
DES MONUMENTS, DES FACADES,
des enseignes et des vitrines éclairées

ACTIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 AOÛT 2022

CHIFFRES
RÉSUMÉS



Le Guide de l'AMORCE et l'AMF



Un outil au service des
collectivités :

- 10 actions efficaces à mettre en œuvre
- 100 autres pistes de travail
- Classé selon l'impact
- avec des exemples de mise en œuvres



<https://amorce.asso.fr/publications/plan-d-urgence-sobriete-10-actions-pour-aider-les-collectivites-a-passer-l-hiver-et-autres-pistes-de-travail-enp80/download>

Le Plan de sobriété énergétique : bilan et acte 2

Bilan 2022-2023 : -12 % consommation énergétique sur l'hiver (Source RTE)

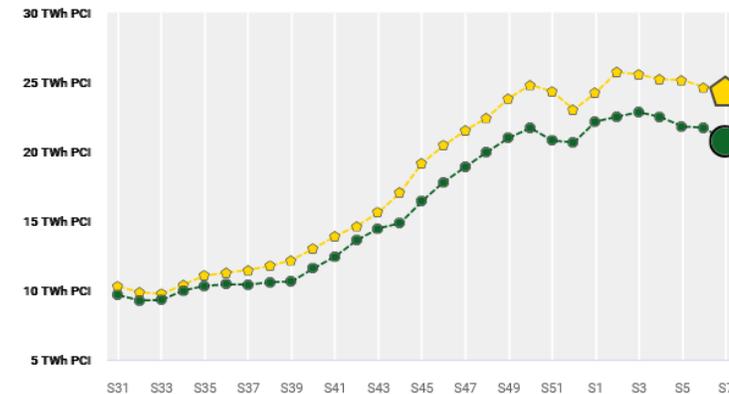
Poursuivre la mobilisation dans la durée mais aussi pendant l'été :

14 nouvelles mesures phares : mobilisation des enfants (éco délégués), écowatt, consultation sur l'éclairage public, climatisation 26 °C minimum, rôle des maires pour le décret portes fermées, encourager la limitation de vitesse, sobriété numérique...

Nouvelle campagne de communication

« Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit. »

Consommation hebdomadaire cumulée d'électricité et de gaz naturel des consommateurs français, corrigée du climat



Programme ACTEE+ : accompagnement des collectivités

Suite au succès du programme ACTEE, prolongement et amplification de ses actions

AAP Chêne

<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/fonds-chene/>

- Budget : 220 M€ (budget doublé par rapport à ACTEE2), avec toujours 90% reversé directement aux collectivités, et 10% pour le centre de ressources
- Programme jusqu'à fin 2026
- Fonds CHÊNE + accompagnement spécifique communes rurales (dans CHÊNE)



Programme ACTEE+ : accompagnement des collectivités

L'AAP CHÊNE : 5 lots d'actions financés

- Postes d'économies de flux
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques
- Études énergétiques (techniques, financières)
- Études de maîtrise d'œuvre
- AMO et autres prestations intellectuelles

-> Possibilité de candidater à un ou plusieurs lots

Porteurs de projets éligibles : collectivités (communes, départements, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments des publics territoriaux à usage tertiaire

Subvention : taux de subvention de base maintenu à 50%, possibilité d'aller jusqu'à 80% avec la mise en place de bonus (ex : bâti scolaire, ou pour les communes rurales)

Mutualisation des structures en groupement plus obligatoire (sauf pour les communes rurales), mais fortement conseillée et recommandée + apprécié par le jury



Conclusion

- Un plan de sobriété à poursuivre pour réduire les consommations et les factures
- Des actions sans regret à court et long terme
- Chaque geste compte, exemplarité de l'action publique
- De nombreuses aides disponibles : guides, appui méthodologique, financements d'études et d'investissements

En complément

Autres aides à solliciter :

- Région SUD :
 - Nos communes d'abord, nos territoires d'abord
 - Dispositif zéro émission en route : aide à la mobilité

<https://www.maregionsud.fr/votre-region/les-missions/amenagement-du-territoire>

- Etat : Fonds vert (rénovation des bâtiments, éclairage public)

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf>

- Programme Territoires Engagés : performance énergétique des bâtiments, mobilité durable
- Certificat d'Économie d'Énergie CEE

Plateformes à consulter :

- Agir : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Aides-territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>